PREMIER DIVORCE DE HENRI VIII

ET LES

RELATIONS ENTRE LA FRANCE ET L'ANGLETERRE

DE 1527 A 1534

PAR

ANDRÉ DREUX

Licencié es Lettres

PRÉFACE. - BIBLIOGRAPHIE

CHAPITRE PREMIER

LES ORIGINES DU DIVORCE

La question du divorce n'apparaît pas dans les documents avant le mois de mai 1527. — Avant cette date et depuis la bataille de Pavie, un rapprochement s'est opéré entre la France et l'Angleterre, auquel l'affaire du divorce n'a vraisemblablement pas contribué. — Les contemporains ont attribué à Gramont, évêque de Tarbes, qui vint en ambassade à Londres à la fin du mois de février 1527, la première idée du divorce. Cette version, mise en avant par Henri VIII lui-même et acceptée par les chroniqueurs contemporains, est peu vraisemblable; elle a contre elle plusieurs objections très fortes. — Il est beaucoup plus probable que le Roi fut amené par sa répulsion pour Catherine d'Aragon, son amour pour Anne Boleyn et aussi

les manœuvres habiles de celle-ci, à concevoir lui-même le projet d'un divorce. — A la fin du mois d'avril (1527). ou dans les premiers jours de mai, le Roi, qui n'avait encore fait part à personne de ses intentions, les communique à Wolsey. - Tous deux décident d'en référer au Pape. — Mais le Pape, terrifié par le sac de Rome, est à la merci des Impériaux. Pour relever son courage et s'assurer qu'il donnera une sentence favorable, l'appui de François Ier est nécessaire. Aussi l'affaire du divorce, bien qu'elle reste encore dans l'ombre, est-elle l'une des causes principales de la mission de Wolsey en France (juillet-septembre). - Le traité d'Amiens signé par Wolsey le 18 août resserre l'alliance avec François Ier contre Charles-Ouint; Henri VIII contribue de ses deniers à l'entretien de l'armée de Lautrec, qui a franchi les Alpes au mois de juillet; il commence, de son côté, une guerre commerciale contre les Pays-Bas. — Wolsey, durant sou séjour en France, n'a pas encore révélé les secrètes intentions de son maître; mais elles ont inspiré tous ses actes. Ambassade de Montmorency en Angleterre (octobre-novembre).

Au mois de septembre, Henri VIII dépèche à Rome son secrétaire Knight avec la charge d'obtenir pour lui du Pape l'autorisation d'épouser Anne Boleyn. A ces instructions, rédigées à l'insu de Wolsey et fort imprudentes, celui-ci réussit à en substituer de nouvelles : Knight sollicitera du Pape une Commission Décrétale, instituant Wolsey juge en Angleterre de l'affaire du divorce. — Définition de cette Commission Décrétale : son caractère essentiel est qu'elle eût conféré à Wolsey le pouvoir de prononcer une sentence irrévocable et sans appel au Pape. — Knight quitte la cour de Clément VII (janvier 1528), après avoir complètement échoué dans sa mission.

L'union des cours de France et d'Angleterre se fait chaque jour plus étroite. — Le héraut d'armes d'Angle-

terre s'associe à l'ultimatum adressé par la France à Charles-Quint, le 22 janvier 1528. — Henri VIII presse son allié de pousser plus activement la campagne de Lautrec. — Il apprend avec joie, au mois de janvier, que Clément VII a pu sortir de Rome, toujours occupée par les troupes impériales.

Au mois de février 1528, la cour de France est officiellement avertie des projets de divorce de Henri VIII; François les consent à écrire au Pape pour lui recommander cette affaire.

CHAPITRE II

DE FÉVRIER 1528 JUSQU'AU TRAITÉ DE CAMBRAI

1. Les bons rapports entre les deux cours se trouvent brusquement menacés. — L'alliance française est impopulaire en Angleterre; la rupture des relations avec les Pays-Bas a amené une crise commerciale accompagnée d'une famine et de graves insurrections. Henri VIII et Wolsey sont contraints d'entamer des négociations avec l'archiduchesse Marguerite, gouvernante des Pays-Bas. Ils demandent à François Ier de faire rendre les prises opérées par ses sujets sur les navires flamands. - Ils se montrent moins disposés à payer la contribution de guerre, songent à la paix et se proposent à François Ier comme arbitres entre lui et Charles-Quint. François Ier repousse ces offres et répond par les projets les plus belliqueux. - Henri VIII et Wolsey, à défaut d'une paix générale, exigent que la France accède avec eux à une trève particulière avec les Pays-Bas. Force est à François let d'y consentir. — Après les négociations les plus orageuses à Londres entre Wolsey, Jean du Bellay notre ambassadeur, et les plénipotentiaires flamands, une trêve est conclue le 15 juin pour 8 mois; les relations commerciales

avec les Pays-Bas sont rétablies. La France n'a pu faire comprendre dans cette trêve son allié, le duc de Gueldre.

Henri VIII reproche à François I^{er} son peu d'empressement à complaire au Pape. Les relations sont devenues assez aigres.

2. Après le retour de Knight, deux autres ambassadeurs ont rejoint le Pape à Orvieto le 21 mars. Ils n'obtiennent qu'une simple Commission générale pour Wolsey et le cardinal Campeggio qui lui est adjoint comme juge. — Wolsey, au mois de mai, enjoint à Gardiner de faire de nouveaux efforts pour obtenir une Commission Décrétale. Clément VII finit par en accorder une, mais avec des restrictions qui la rendent inutilisable.

Le cardinal Campeggio arrive en Angleterre le 29 septembre. Il tente d'abord et inutilement d'engager la reine à entrer en religion. — Le peuple prend parti pour la reine; Henri VIII menace les notables de Londres de sévir (novembre). La reine produit (fin octobre) devant Campeggio la copie d'un bref de Jules II, accordé autrefois provisoirement et remplacé ensuite par la bulle de dispense, en vertu de laquelle ce pape permettait à Henri VIII d'épouser la veuve de son frère, le prince Arthur. Or, le texte de ce bref, plus explicite sur un point que la bulle, détruit l'un des principaux arguments en faveur du divorce. — L'apparition de ce bref consterne Henri VIII et Wolsey; une enquête en Espagne et en Italie sur son authenticité est jugée nécessaire; l'instruction du procès est suspendue.

3. Wolsey fait de nombreux appels à la France. — François I^{er} proteste de l'intérêt qu'il prend à l'affaire du divorce; il écrit de nouveau au Pape (juin 1528). Mais les ambassadeurs de Charles-Quint, neveu de Catherine d'Aragon, ont présenté à Clément VII une protestation contre le divorce (juillet 1528). — François I^{er} n'a rien fait pour gagner le Pape. — L'armée de Lautrec est détruite devant Naples au mois d'août. Ce désastre, en contraignant le

Pape à ménager l'Empereur, compromet l'affaire du divorce.—Henri VIII et Wolsey reprochent à François I^{er} sa négligence et sa mauvaise politique. Wolsey, qui pressent sa ruine si les projets du divorce échouent, confie ses angoisses à Jean du Bellay. — La passion de Henri VIII pour Anne Boleyn va croissant. Wolsey prie Jean du Bellay de rédiger un mémoire théologique en faveur du divorce et réclame l'appui des docteurs de France. — Situation difficile de Henri VIII à la fin de l'année 1528: le divorce fait de Charles-Quint son ennemi irréconciliable; la France, son alliée, est vaincue.

4. De nouveaux ambassadeurs sont dépêchés (fin novembre 1528) vers le Pape par Henri VIII, en vue d'élucider la question du bref et d'acquérir des preuves contre son authenticité. — Ils ont charge d'exposer, en passant, au roi de France, l'objet de leur mission et de'lui demander son appui; de lui proposer, en outre, de lever, à frais communs avec Henri VIII, une garde du corps pour le Pape. François ler accepte ce projet (qui n'eut pas de suite) et enjoint à ses ambassadeurs à Rome d'appuyer auprès de Clément VII les envoyés de Henri VIII.

Tout à coup, la nouvelle se répand en France et en Angleterre (au plus tard le 7 février 1529) que Clément VII vient de mourir. Henri VIII songe immédiatement à faire élire Wolsey au pontificat. Il compte sur le concours du roi de France et rédige pour ses ambassadeurs à Rome d'énergiques instructions. — Jean du Bellay quitte Londres précipitamment. Mais on apprend aussitôt que la nouvelle de la mort du Pape est fausse. — La maladie de Clément VII retarde ses négociations avec les envoyés anglais. Il refuse de déclarer la fausseté du bref et de confier à Wolsey la charge d'instruire et de juger cette affaire spéciale. — Les armées impériales gagnent du terrain dans le royaume de Naples, le parti français s'affaiblit de plus en plus. — Brusquement, le 4 mai, Gardiner écrit de Rome qu'il est question de révoquer la Commission accor-

dée à Wolsey et à Campeggio et d'évoquer le procès du divorce à Rome. Les Impériaux y travaillent activement.

5. Une autre épreuve est réservée à Henri VIII. Des négociations ont déjà été entamées, dans les derniers mois de l'année 1528, entre l'archiduchesse Marguerite et Louise de Savoie, en vue de la paix. Wolsey en a été averti et a fait part de ses soupçons à Jean du Bellay; puis, on n'en entend plus parler. Mais, au mois de mai 1529, les négociations vont reprendre avec plus d'activité; Bayard est dépêché en Flandre. Jean du Bellay retourne en Angleterre pour informer Henri VIII de l'intention qu'a le roi de France de traiter avec l'Empereur. Dès les premiers jours de juin, on parle, en Angleterre, d'une prochaine entrevue de l'archiduchesse Marguerite avec Louise de Savoie.

Ces nouvelles, jointes à celles qui viennent de Rome, causent à Henri VIII et à Wolsey une sorte d'affolement. Ils décident d'abandonner la question du bref et d'instruire immédiatement le procès du divorce, afin que la sentence soit rendue avant l'évocation de la cause à Rome et la conclusion de la paix. Le 18 juin, les débats sont ouverts et les audiences se précipitent. Wolsey fait un appel désespéré au roi de France pour qu'il intervienne auprès du Pape.

Les négociations pour la paix se poursuivent. Francois ler, las de la guerre, désireux de revoir ses enfants prisonniers, accablé par un nouveau désastre à Landriano (21 juin), n'a plus souci de ses alliés. Henri VIII, pour ne pas être exclu des négociations, se résigne, le 30 juin, à instituer des plénipotentiaires.

A Londres, le procès se continue fébrilement. Les rapports les plus inquiétants arrivent de Rome. Les ambassadeurs de Henri VIII laissant là toutes leurs précédentes requêtes ne songent plus qu'à prévenir l'évocation de la cause à Rome. Elle est résolue, le 16 juillet, en consistoire. Le 23, Campeggio, prenant pour prétexte les usages de la

curie romaine dont il est le délégué, déclare l'époque des vacances judiciaires ouverte et ajourne le procès au 1^{er} octobre.

La paix de Cambrai est signée le 3 août; elle eût été plus laborieuse encore et plus onéreuse pour François I^{rr} sans l'affaire du divorce.

CHAPITRE III

DU TRAITÉ DE CAMBRAI A LA MISE EN LIBERTÉ DES ENFANTS DE FRANCE

1. François I^{er} s'est engagé par le traité de Cambrai à paver à l'Empereur deux millions d'écus d'or. Dans cette somme est comprise une dette de l'Empereur à Henri VIII, montant à 290,000 écus, et que François Ier s'est chargé d'acquitter. En vertu de précédents traités, celui-ci est tenu de servir chaque année, en deux termes, au roi d'Angleterre, une somme de 100,000 écus et une pension de sel, qu'il paye très irrégulièrement. Henri VIII accorde à François Ier un délai pour le payement des 290,000 écus et une répartition de ce payement en plusieurs termes. - François Ier voudrait bien que son allié lui prêtât de l'argent. Il cherche à l'abuser sur le montant exact des sommes qu'il est tenu de payer à l'Empereur. Henri VIII, méfiant, demande à voir le texte du traité de Cambrai et a beaucoup de peine à s'en faire envoyer une copie par le roi de France. Il refuse de lui prêter de l'argent; il lui fait seulement remise, sur le montant de ses dettes, d'une somme de 100,000 écus.

La chute de Wolsey (octobre 1529) n'a point nui aux relations entre la France et l'Angleterre; ses successeurs continuent sa politique à l'extérieur.

2. Le Pape cherche à ménager Henri VIII et montre à son endroit les dispositions les plus conciliantes (juilletoctobre 1529). Gramont, ambassadeur de France, l'encourage dans cette politique. Mais le Pape et l'Empereur se réunissent à Bologne (novembre 1529). Ils ont besoin l'un de l'autre ; l'Empereur règle les affaires d'Italie au gré du Pape, lui fait restituer Ravenne et Cervia, occupées par les Vénitiens, et se dispose à rétablir par la force le gouvernement des Médicis dans Florence. Fêtes du couronnement de Charles-Quint (22 et 24 février). Henri VIII, inquiet, a envoyé à Bologne le comte de Wiltshire, père d'Anne Boleyn. Charles-Quint le recoit fort mal et refuse d'abandonner la reine d'Angleterre. Le 7 mars, Clément VII adresse à Henri VIII un monitoire avec menaces d'excommunication. Le Pape avait accordé l'ajournement du procès du divorce, une première fois jusqu'à Noël, puis jusqu'à Pâques (1530). Ce dernier délai va expirer; Clément VII consent encore à le prolonger jusqu'à la fin du mois de septembre. Le mauvais accueil fait par Charles-Quint au comte de Wiltshire, les prévenances que Gramont, au contraire, lui a prodiguées, accroissent l'amitié de Henri VIII pour François I^{er}.

3. Henri VIII a résolu de porter devant les Universités la question du divorce. Depuis le rappel de Campeggio, cette question, modifiée, est devenue proprement théologique. Il ne s'agit plus de savoir si, en fait, la bulle accordée par Jules 11 pour le mariage de Henri VIII était régulière et valable, mais si, en droit, les Papes ont le pouvoir de conférer une dispense permettant à un fidèle d'épouser la veuve de son frère. Henri VIII arrache à grand'peine aux Universités d'Oxford et de Cambridge une Déclaration concluant au divorce mars-avril 1530.-En Italie, ses agents déploient une activité admirable; les Universités de Padoue, Ferrare, Pavie... émettent des opinions favorables. Mais l'approbation que désire le plus Henri VIII est celle de la Sorbonne. Dès le mois d'août 1529, Henri VIII et Wolsey font part de ce désir à Jean du Bellay et reviennent souvent à la charge. Au mois d'octobre, un docteur anglais part pour la France avec la mis-

sion de consulter les théologiens. De son côté, Guillaume du Bellay, après une courte ambassade en Angleterre au mois d'août, s'est mis à l'œuvre. On commence par recueillir des opinions individuelles et tâter le terrain avant d'inviter la Faculté à se prononcer en corps. La lutte s'est engagée dès le mois d'octobre à la Sorbonne. Les docteurs partisans de la reine d'Angleterre (Beda, Garray, etc.) ne restent pas inactifs; ils recueillent de leur côté des signatures. Montmorency appuie les intrigues de Guillaume du Bellay (novembre-décembre 1529). Henri VIII trouve que les choses trainent en longueur et s'impatiente. Guillaume du Bellay, qui était retourné en Angleterre au mois de janvier 1530, revient à Paris en mars et reprend activement la campagne. - Par la corruption ou les menaces, il arrive à faire signer par une trentaine de docteurs une déclaration favorable au divorce (mars-avril). Il est temps maintenant d'obtenir une déclaration collective de la Faculté.

Mais François Ier se trouve dans une situation fort difficile; il veut complaire à Henri VIII, et il craint, en pesant trop énergiquement sur la Sorbonne, de mécontenter l'Empereur et de compromettre la délivrance des enfants de France. - Aussi cherche-t-il à gagner du temps; il réprimande Guillaume du Bellay qui va trop vite. Il écrit, enfin, le 7 mai aux docteurs de la Sorbonne pour les inviter officiellement à délibérer sur la matière du divorce. Guillaume du Bellay, après avoir vainement attendu la nouvelle de la mise en liberté des enfants de France, ne pouvant plus résister aux instances des ambassadeurs anglais, présente le 8 juin les lettres du Roi à la Faculté. La délibération commence, puis s'interrompt brusquement dans un tumulte épouvantable. Guillaume du Bellay cherche à calmer les ambassadeurs de Henri VIII et fait réprimander Beda et son parti par le premier président Lizet. Le 9 juin, l'accord se fait dans la Faculté qui consent à délibérer sur la question du divorce. Henri VIII,

instruit de l'opposition qui s'est manifestée contre lui, s'est plaint à François 1^{er}; celui-ci a fait menacer Beda d'un sévère châtiment.

La suite des faits nous échappe jusqu'à la détermination votée le 2 juillet par la Faculté. Cette détermination est favorable au divorce. L'authenticité matérielle de cet acte, fort contestée par Le Grand au XVIII° siècle et par Du Plessis d'Argentré au XVIII°, est indubitable. — Mais, moralement, cet acte est un faux; il ne représente pas l'opinion qu'eût émise la majorité dans des circonstances normales, libre de toute influence et de toute corruption. Il fut voté à une très faible majorité, ce qui mécontenta Henri VIII. — Celui-ci reçut l'acte notarié et scellé dans le courant du mois de juillet.

Les docteurs partisans de la reine d'Angleterre tentent de faire annuler le vote du 2 juillet. Pour avoir raison de Beda, Henri VIII demande qu'on produise et qu'on lui envoie le double d'une déclaration que Guillaume du Bellay avait réussi auparavant à faire signer par ledit Beda. Guillaume et Jean du Bellay livrent un assaut des plus comiques au premier président Lizet, qui n'ose d'abord contraindre le bedeau de la Faculté à lui livrer ce double, et refuse ensuite de le remettre à Jean du Bellay (août). Jean du Bellay part pour l'Angleterre (15 août), les mains vides, fort inquiet de l'accueil que lui fera Henri VIII. — Derniers prolongements de la lutte à la Sorbonne.

CHAPITRE IV

DE JUILLET 1530 (DÉLIVRANCE DES ENFANTS DE FRANCE) A NOVEMBRE 1531

1. Jean du Bellay est fort mal reçu par Henri VIII et revient après un court séjour, laissant l'amitié des rois de France et d'Angleterre fort refroidie.

Mais Henri VIII a plus que jamais besoin de l'appui de

François I^{er} à Rome. — Malgré sa conduite agressive envers le Pape, il continue à lui demander des délais. Il en obtient un nouveau de trois semaines, à la fin du mois de septembre 1530. Il demande au roi de France d'intervenir; Gramont, au mois d'octobre, présente lui-même à Clément VII trois requêtes du roi d'Angleterre. Le Pape les repousse et n'accorde à Gramont qu'un second délai de trois semaines. Henri VIII réclame le renvoi de sa cause en Angleterre. Mais l'instruction à Rome est ouverte depuis la fin du mois de septembre, et Clément VII, sur les instances des Impériaux, promulgue le 5 janvier 1531 un second monitoire à Henri VIII. Celui-ci envoie brusquement en France (janvier 1531) notre ambassadeur, Joachim de Vaux, pour se plaindre de ce qui se passe à Rome. — François ler s'en montre fort indigné et se répand en protestations de dévouement. Sur ses ordres, le duc d'Albanie, le nouvel ambassadeur de France à Rome, essaye, mais inutilement (8 et 12 février), de faire suspendre l'instruction du procès.

Henri VIII se décide à commencer dans son royaume la campagne qui aboutira au schisme. — Thomas Cromwell suggère un moyen de briser la résistance du clergé d'Angleterre. Celui-ci, pour se laver d'un crime inventé par Cromwell, et dont il ne se soupçonnait pas coupable, paye une amende de 100,000 livres et consent à signer, le 21 février, une déclaration reconnaissant le Roi comme chef suprème de l'Église d'Angleterre; mais il y ajoute une clause qui en réduit la portée. Anne Boleyn lutte avec violence contre sa propre impopularité; elle fait bannir de la cour Catherine d'Aragon et sa fille, la princesse Marie (août).

Les cardinaux, en consistoire (12 février), ont rejeté « l'excusateur » de Henri VIII : ce personnage avait pour mission de réclamer le renvoi du procès en Angleterre et d'exposer les raisons pour lesquelles son maître ne pouvait légalement être cité à comparaître à Rome en personne

ou par procuration. Henri VIII continue à se plaindre à François le qui continue à s'indigner contre Clément VII. Gramont repart pour Rome le 26 avril. L'instruction du procès est censée ouverte depuis le mois de novembre; en réalité, rien n'a été fait. Peu soucieux d'avoir à prononcer une sentence, cédant en outre aux instances du duc d'Albanie, puis de Gramont, le Pape s'est arrangé pour entraver les procédures et a pu atteindre ainsi le mois de

juillet.

2. Malgré les services rendus par la cour de France à Henri VIII, relui-ci reste mécontent d'elle. Joachim de Vaux se plaint de la manière dont il est traité à Londres. — Le mécontentement de Henri VIII a plusieurs causes: Les succès de la diplomatie française à Rome se bornent à obtenir des délais; c'est peu de chose en raison de ce que demande Henri VIII, c'est-à-dire le renvoi de sa cause en Angleterre. Sur ce point, François ler n'est sans doute pas désireux de faire donner satisfaction à son allié; son intérêt est de prolonger indéfiniment l'affaire du divorce qui, en Angleterre, serait vite réglée au gré de Henri VIII. En outre, François Ier a lui-même ses intérêts personnels à Rome, qui passent avant ceux de Henri VIII; il poursuit notamment le mariage du duc d'Orléans avec la nièce du Pape.

Henri VIII, pour prévenir les dangers de sa propre politique dans l'affaire du divorce, sollicite François Ier de faire la guerre à Charles-Quint ou de prendre tout au moins une attitude plus menaçante contre les partisans de Catherine d'Aragon; François Ier s'y refuse. Bien plus, il recherche l'amitié de l'Empereur. Ne pouvant renoncer à ses prétentions sur l'Italie, il semble, après la paix de Cambrai, avoir songé à obtenir à l'amiable, de Charles-Quint, ce qu'il n'espérait plus enlever par la force. Plusieurs projets de mariage entre les maisons de France et d'Autriche sont mis en avant. La cour d'Angleterre s'est inquiétée. Mais, après la mort de l'archiduchesse Margue-

rite (décembre 1530), la bonne entente entre Charles-Quint et François I^{er} finit par apparaître impossible. — Tout à toup, à la fin de septembre 1531, le bruit se répand en Angleterre qu'une entrevue de ces deux princes, alors très voisins l'un de l'autre, est imminente; l'émotion est à son comble. Cette entrevue, sollicitée par la cour de France et acceptée par l'Empereur, échoue brusquement. François I^{er} se défend de l'avoir recherchée et envoie en Angleterre Jean du Bellay pour apaiser Henri VIII (mi-octobre). — La mission de J. du Bellay réussit pleinement; les deux rois se réconcilient avec effusion.

CHAPITRE V

DE NOVEMBRE 1531 A L'ENTREVUE DE BOULOGNE

1. Henri VIII poursuit dans son royaume sa campagne contre la suprématie spirituelle du Pape, à travers de nombreuses et vives résistances (janvier-avril 1532). A la même époque, les rapports entre François I^{er} et Clément VII sont extrèmement tendus. Portrait de Clément VII, homme irrésolu et timide, qui ne sait ni accorder ni refuser, ménage tout le monde et ne contente personne. Depuis plusieurs mois, il tient en suspens François I^{er}, qui lui a adressé plusieurs requêtes sans pouvoir obtenir une décision catégorique. La cour de France se plaint sur un ton menacant.

Son intervention en faveur de Henri VIII n'en est que plus active. A Rome, le procès reste stationnaire; le 4 décembre « l'excusateur » de Henri VIII a demandé en consistoire que la question de savoir s'il devait être entendu ou rejeté fût l'objet d'une discussion publique. Les cardinaux font droit à cette requête et ajournent la discussion à l'Épiphanie. A la requête de Henri VIII, François I^{er}, les cardinaux Gramont et Duprat écrivent trois lettres au Pape, concluant au renvoi en Angleterre du procès du

divorce (janvier). — L' « excusateur », qui cherche en vain des docteurs pour plaider sa cause, réclame un nouvel ajournement de la discussion. — Les cardinaux lui accordent tout le mois de janvier. La discussion s'ouvre enfin le 16 février. Elle est terminée seulement dans les premiers jours de mai. Les mois de mai et de juin sont pris ensuite par la rédaction et la discussion d'un rapport. Enfin, le 8 juillet, un décret du Pape rejette définitivement l' « excusateur » et invite Henri VIII à se faire représenter à Rome, au prochain mois d'octobre, pour l'instruction de son procès, sous peine d'être déclaré contumace.

2. Le principal obstacle au divorce, dans la pensée de Henri VIII, vient de Charles-Quint; c'est contre lui qu'il faut agir, aussi bien que contre le Pape. - Précisément. François Ier paraît décidé à profiter des avantages que lui offre, à cette heure, la situation fort embarrassée de Charles-Quint. — Après une année d'efforts et de tâtonnements, la Ligue de Smalkalde, au mois de décembre 1531, s'est affermie et est devenue redoutable. — Outre l'opposition des protestants, l'Empereur se heurte à celle de certains États catholiques, notamment des ducs de Bavière, qui s'unissent aux premiers pour protester contre l'élection de Ferdinand comme roi des Romains et soutenir son compétiteur à la couronne de Hongrie, le voïvode Jean de Transylvanie; - pour tenter également de rétablir le duc Ulrich de Würtemberg dans son duché, que détient le même Ferdinand. — Les redoutables préparatifs des Turcs font une obligation à Charles-Quint de désarmer au plus vite ces opposants par des concessions, pour unir toutes les forces de l'Empire contre l'invasion musulmane. C'est dans ces circonstances critiques qu'il quitte les Pays-Bas (décembre 1531), pour aller tenir une diète à Ratisbonne.

Les princes d'Allemagne ont déjà sollicité l'appui des rois de France et d'Angleterre, qui leur ont envoyé des ambassadeurs. — Malheureusement, les deux rois ne s'eutendent pas sur la conduite à tenir. Henri VIII réclame un nouveau et plus étroit traité d'alliance de l'Angleterre et de la France contre Charles-Quint, dont il redoute une intervention armée en faveur de Catherine ou des vexations sur les commercants anglais aux Pays-Bas. François ler demande à son allié de contribuer aux subsides que sollicitent les princes de Germanie. — Il représente que la chose presse : si les princes ne recoivent point de réponse, ils vont s'accorder avec Charles-Quint. Henri VIII se dérobe (janvier-février 1532).

Guillaume du Bellay, dépêché en Allemagne (mi-mars), signe avec la Ligue de Smalkalde et les ducs de Bavière le traité de Scheyern (26 mai). — François 1er envoie le double du traité à Henri VIII. Mais la paix religieuse de Nüremberg (juillet-aoùt) ajourne la réalisation de ses

espérances.

Henri VIII a fini par promettre de fournir une partie des subsides pour les princes d'Allemagne. — Il obtient, après les retouches apportées par le roi de France au texte primitif qu'il proposait, la conclusion d'un nouveau traité d'alliance avec ce prince, qui est signé le 23 juin. La parfaite union des cours de France et d'Angleterre se manifeste par les prévenances de Henri VIII pour l'ambassadeur Gilles de la Pommeraye. L'entrevue de Boulogne va en être le couronnement.

3. L'affaire du divorce, les affaires d'Allemagne et les griefs des deux rois contre le Saint-Siège sont les causes de cette entrevue. Les mesures à prendre contre le péril turc en sont le prétexte. La proposition vient de Henri VIII (mai-juin). François I^{er} l'accepte. Il consent, pour complaire à son allié, à le prier d'amener avec lui Anne Boleyn, mais refuse pour celle-ci l'honneur d'être reçue par la reine de Navarre. Les fêtes et les cadeaux. Les deux rois se concertent sur la conduite à tenir envers le Pape; François I^{er} associe ses doléances à celles de

Henri VIII, mais s'oppose aux mesures extrêmes que celui-ci demande.—Il propose d'avoir lui-même une entrevue avec le Pape, dans laquelle pourra être trouvée une solution satisfaisante à l'affaire du divorce. En attendant, une ambassade sera dépèchée à Clément VII et assistera à son entrevue avec l'Empereur. Henri VIII et François I^{er} concluent, pour la forme, un traité d'alliance contre les Turcs. L'entrevue de Boulogne a fort impressionné les autres puissances et inquiété vivement Clément VII.

CHAPITRE VI

DE L'ENTREVUE DE BOULOGNE AU MOIS DE JANVIER 1534

1. Les cardinaux Gramont et Tournon sont envoyés vers le Pape (novembre) avec des instructions fort impéricuses et presque impertinentes. - Mais ces instructions ne représentent pas la vraie pensée de François 1er, qui craindrait, en malmenant Clément VII, de le jeter dans les bras de l'Empereur et redoute leur prochaine entrevue. — Brusquement, il modifie sa politique et songe à regagner Clément VII. La rencontre de celui-ci avec l'Empereur a lieu à Bologne le 13 décembre. Gramont et Tournon y arrivent le 3 janvier. Au lieu de présenter au Pape les récriminations renfermées dans leurs instructions, ils remettent en avant le mariage du duc d'Orléans avec Catherine de Médicis. Clément VII accepte avec empressement ce projet, malgré les efforts de Charles-Quint pour l'en détourner. Il convient également, à l'insu de l'Empereur, d'une entrevue avec François ler. Charles-Quint quitte Bologne (28 février), sans avoir pu empêcher la réconciliation du Pape avec le roi de France.

Ce rapprochement ne peut que servir Henri VIII dans l'affaire du divorce. Le procès a été entamé à Rome au mois de novembre (1532). — Le Pape a adressé un troisième monitoire à Henri VIII, Mais les ambassadeurs de

ce prince ont protesté contre tout ce qui pourrait être fait, dans la matière du divorce, pendant le séjour de l'Empereur en Italie. Clément VII a trouvé un expédient pour suspendre à nouveau le procès. Il a promis à François I^{er}, que jusqu'à son entrevue avec lui, il n'innoverait rien contre Henri VIII. Tout semble réussir à la politique du roi de France, qui espère réconcilier Henri VIII et Clément VII et isoler complètement Charles-Quint.

2. Mais Anne Bolcyn devient grosse. Cet événement contraint Henri VIII à brusquer son divorce et détruit toutes les espérances de François I^{er}. Henri VIII a nommé archevèque de Cantorbéry un homme prèt à toutes les complaisances, Cranmer. Pour obtenir de Clément VII l'envoi immédiat des bulles d'investiture, il cache momentanément ses desseins. Vers le 25 janvier 1533, il épouse secrètement Anne Bolcyn.

Le 13 mars, il dépèche à François I^{er} Georges Boleyn, pour lui annoncer son mariage, la grossesse d'Anne Boleyn, et le prier de se déclarer ouvertement et violemment pour lui contre Clément VII. Georges Boleyn est fort mal reçu. Au lieu de la lettre que Henri VIII lui demande d'écrire au Pape, François I^{er} consent seulement à en envoyer une très adoucie à Gramont et Tournon. Henri VIII s'en contente, faute de mieux.

Henri VIII fait voter par le Parlement un bill interdisant les appels en cour de Rome. Le secret de son mariage a fini par transpirer. Le 12 avril, pour la première fois, Anne Boleyn paraît en public entourée des honneurs royaux.

Ces événements inquiètent fort François I^{er}. Le Pape s'en plaint à lui. Il laisse reprendre, dans les premiers jours de mai, le procès du divorce. Mais il hésite toujours à prononcer une sentence que Charles-Quint ne paraît pas disposé à appuyer par la force.

Le 10 mai, le nouvel archevêque de Cantorbéry a commencé lui-même en Angleterre l'instruction du procès; — prononcé le 23 la nullité du mariage de Catherine avec Henri VIII; le 28, la validité de celui d'Anne Boleyn. L'ambassadeur de France, Jean de Dinteville, a tenté inutilement de faire ajourner ces procédures ou d'obtenir qu'on les tienne secrètes. Anne Boleyn est couronnée le 1^{er} juin.

Le Pape ne peut plus reculer; le 11 juillet, il déclare nul le mariage de Henri VIII avec Anne Boleyn et déclare ce prince excommunié si, à la fin du mois de septembre, il n'a congédié cette dernière et repris Catherine d'Aragon. Cette sentence prononcée super attemptatis est en dehors du procès même du divorce, qui n'est pas encore tranché.

3. L'entrevue du Pape et de François le semble un instant compromise, à Rome, par ces événements. Henri VIII, qui n'en augure rien de bon pour lui, cherche à la rompre. Il se résigne pourtant à envoyer le duc de Norfolk pour l'y représenter. Celui-ci rejoint François I^{er} le 10 juillet en Auvergne, puis se rend à Lyon pour y attendre l'époque de l'entrevue. Il y rencontre un courrier parti de Rome en toute hâte pour porter en Angleterre la nouvelle de la sentence du 11 juillet. Il dépêche Georges Boleyn en Angleterre pour savoir les intentions de Henri VIII. Conformément aux instructions rapportées par Boleyn, il rejoint François I^{er} à Montpellier, fait un dernier et inutile effort pour le dissuader de son projet d'entrevue et prend congé (août).

Clément VII, le 26 septembre, à Pise, a prolongé pour tout le mois d'octobre, à la requête du roi de France, la suspension des censures décrétées contre Henri VIII. Henri VIII paraît se résigner à l'entrevue.

Clément VII arrive à Marseille le 12 octobre. Les nouvelles que reçoit Henri VIII vers le 25 octobre le mettent dans une violente colère. François I^{er} apprend avec étonnement, de Gardiner, envoyé par Henri VIII, à la place du duc de Norfolk, qu'il n'a aucun pouvoir de son maître pour négocier. Le roi se résigne à attendre l'arrivée de

ce pouvoir et prend patience. Mais, le 7 novembre, un docteur anglais, Bonner, sur l'ordre de Henri VIII, va brutalement signifier à Clémeut VII l'appel de ce prince à un concile général et le sommer d'y comparaître. — Ce scandale coupe court à toutes les négociations et mécontente vivement François I^{er}. Le Pape, furieux, cherche à l'attirer dans une alliance avec Charles-Quint contre Henri VIII. Il quitte Marseille fort animé contre ce prince; il convient toutefois avec le roi de France que celui-ci dépèchera quelqu'un vers Henri VIII pour essayer encore d'une conciliation et que lui-mème attendra, avant de sévir, le résultat de cette ambassade. Henri VIII se plaint en termes violents à Jean de Dinteville d'avoir été abandonné par François I^{er}.

Jean du Bellay arrive en Angleterre le 17 décembre. — Il oppose aux récriminations de Henri VIII les fermes reproches de François I^{er}. — Il n'obtient du roi d'Angleterre que l'engagement de ne point se séparer du Saint-Siège avant l'expiration d'un délai de neuf semaines. Il quitte Londres le 29 décembre pour aller en hâte conférer avec François I^{er}.

CHAPITRE VII

LE SCHISME

Henri VIII prépare sa rupture avec le Saint-Siège. La princesse Marie, fille de Catherine, est privée de son titre et de son rang. Thomas Cromwell réprime l'opposition par la terreur.

François I^{er} décide avec Jean du Bellay de proposer à nouveau au Pape l'établissement d'un tribunal à Cambrai pour juger l'affaire du divorce. Jean du Bellay arrive à Romele 2 février. Il tente d'effrayer le Pape sur les conséquences d'une rupture avec Henri VIII. Mais Clé-

ment VII, transformé par l'affront qu'il a subi à Marseille, presse lui-même l'instruction du procès à Rome. — Jean du Bellay, égaré par quelques vagues paroles du Pape, s'abuse sur ses vraies intentions et envoie des lettres pleines d'espoir. Henri VIII, prêt à rompre avec le Pape, se refuse aux concessions qu'on lui demande ou n'en fait que d'illusoires; il repousse le projet d'un tribunal à Cambrai. A Rome, le procès avance rapidement, et, le 23 mars, à la grande stupéfaction de Jean du Bellav, les cardinaux en consistoire prononcent à l'unanimité la validité du mariage de Catherine d'Aragon avec Henri VIII; le divorce est condamné. Jean du Bellay tente inutilement de faire reviser cette sentence et quitte Rome. De son côté, Henri VIII a présenté à la Chambre des Lords l'acte de succession par lequel son mariage avec Anne Boleyn est ratifié et Élisabeth déclarée l'unique et légitime héritière du royaume; l'acte est adopté le 23 mars. Le schisme est accompli.

CONCLUSION